

## PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 22 septembre 2020

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue par vidéoconférence, le **mardi, vingt-deuxième jour du mois de septembre deux mille vingt (2020)**, à 19 h 00, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Michel Béland, Sylvain Bouchard, Martin Gélinas et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrete, directrice générale, Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière ainsi que monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint, sont également présents.

---

#### 258-09-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Michel Leblanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

#### 259-09-20 OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS INTÉGRÉS (INCLUANT LA CONCEPTION, PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE ET LES SERVICES DURANT LA CONSTRUCTION) POUR LE PROJET DE LA PROMENADE FLUVIALE DU GRAND MONTRÉAL.

CONSIDÉRANT l'entente entre la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de Sainte-Catherine concernant la réalisation d'une étude de faisabilité et les plans et devis d'une promenade fluviale sur la digue du canal de la Rive-Sud de la Voie maritime du Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT que les services financiers et administratifs ont procédé à un appel d'offres public sur SEAO pour les services professionnels intégrés (incluant la conception, préparation des plans et devis, la surveillance et les services durant la construction) pour le projet de la Promenade Fluviale du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT que par résolution du conseil, les Services financiers et administratifs ont inclus des critères éliminatoires pour lesquels un nombre minimal de points doit être atteint pour que la soumission puisse être retenue;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues par le comité de sélection ;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité d'analyse qui sont :

D'adjuger le contrat à la firme Daoust Lestage, cette dernière ayant obtenu le pointage final le plus élevé après l'évaluation du dossier.

De mandater la firme Daoust Lestage pour les services professionnels intégrés pour le concept définitif et la préparation des plans et devis préliminaires pour un montant de 305 833.50\$ toutes taxes incluses.

Que les services professionnels en option, soient confirmés par la Ville si elle le juge opportun suite à la réalisation du concept définitif et les plans et devis préliminaires. Les options se détaillent comme suit :

- Option 1 : Appel d'offres d'exécution des travaux (14 141.93\$ TTI)
- Option 2 : Plans et devis finaux pour construction (250 588.01\$ TTI)
- Option 3 : Services durant la construction (176 774.06\$ TTI)

Que les coûts de ce contrat seront remboursés à la Ville par la Communauté Métropolitaine de Montréal.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**260-09-20**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel leBlanc, et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19h05.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MME JOCELYNE BATES  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
ME PASCALIE TANGUAY  
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 septembre 2020.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_  
Serge Courchesne, trésorier